

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mélie 2020 Inc	Numéro de permis 2020037	Date d'inspection Le 22 mars 2021	
Nom de l'établissement Garderie Mélie 2020		Numéro de téléphone (506) 783-7793	
Adresse 2009 322 Route Robertville NB E8K 2S4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
- Visite faite à l'établissement pour une visite de surveillance. - Le ratio est conforme pendant ma visite. - Les dossiers d'incidents et la routine quotidienne sont conformes aux lois du service à la petite enfance.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 mars 2021

Date

original signé par
Solange Roy

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 mars 2021

Date